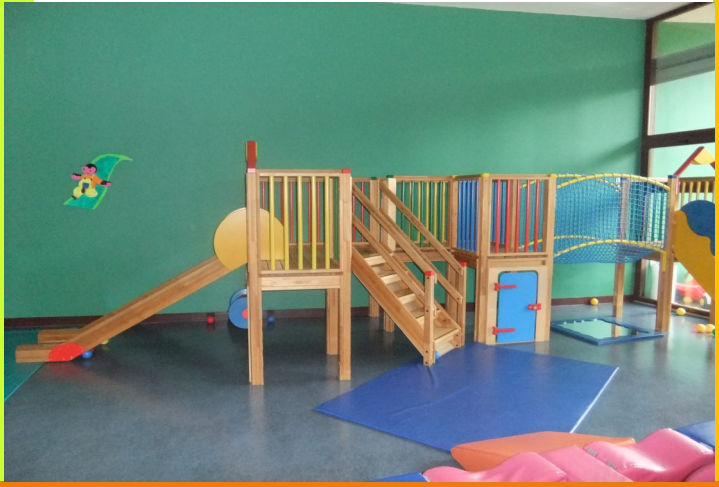

CRECHE
POMME D'API

LIVRET D'ACCUEIL DES ENFANTS

CRECHE POMME D'API

CENTRE D'ACCUEIL
ET DE SOINS HOSPITALIERS
DE NANTERRE

MAIRIE DE NANTERRE

INTRODUCTION

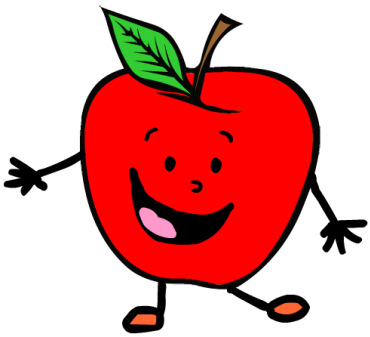

La crèche Pomme d'Api accueillie 60 enfants du personnel de l'hôpital de Nanterre - Max Fourestier et 24 enfants des habitants de la ville de Nanterre.
Le personnel est composé de 29 agents qualifiés dans le secteur de la petite enfance.
La crèche dispose de 4 unités de vie correspondants à l'âge de vos enfants et de 5 salles d'activités où ils pourront s'épanouir, dépenser leur énergie et favoriser leur autonomie.

LA VIE A LA CRECHE

L'accueil des enfants se fait à la crèche à partir de 6h30 (pour les enfants de l'hôpital) et 7h30 (pour les enfants de la ville), dans l'unité des Abeilles.

Les parents transmettent à l'équipe des informations concernant leur enfant (sommeil, état de santé, etc.). Le dégroupement par unité respective se fait à 8h00 et 9h00. Pour les enfants du grand matin, une petite collation peut être donnée. Les soins d'hygiène sont apportés à l'enfant tout au long de la journée.

Durant la matinée, des activités diverses leur sont proposées en fonction de leurs envies, de leur besoin ; certains peuvent aussi faire une sieste le matin. Nous essayons de respecter au mieux le rythme de chacun. Les repas du midi se font en fonction de l'heure à laquelle l'enfant a pris son petit déjeuner (pour les plus petits), et vers 11h30 pour les plus grands. Le déjeuner se fait avec le référent de l'enfant. C'est lui qui le prend en charge tout au long de la journée. Une sieste est proposée après le déjeuner. Le lever se fait de manière échelonnée. Les enfants partent ensuite en activité par petits groupes jusqu'à l'heure du goûter. Les départs des enfants se font tout au long de la journée, et ce jusqu'à 21h30.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Pour garantir un accueil de qualité aux enfants et à leur famille, il est essentiel de respecter le règlement de fonctionnement.

L'accueil

Trois types d'accueil vous sont offerts tels qu'un accueil régulier, occasionnel ou ponctuel et d'urgence.

Il est possible d'accueillir votre enfant jusqu'à l'âge de 4 ans ou 5 ans sur dérogation pour les enfants en situation de handicap.

Horaires d'ouverture et de fermeture

Les enfants de la ville sont accueillis tous les jours de **7h30** à **18h30** sauf les week-ends et jours fériés. Trois dérogations sont possibles pour bénéficier des horaires des enfants de l'hôpital et pendant les jours de fermeture annuels, sur demande écrite.

Les enfants du personnel du CASH sont accueillis tous les jours de **6h30** à **21h30**,sauf les week-ends et jours fériés.

Il est possible que la crèche soit fermée en cas d'épidémie ou d'impossibilité d'assurer son fonctionnement.

Admission et contrat d'accueil

L'arrivée de votre enfant dans la crèche est validée par une visite médicale faite par le médecin de la structure..

Le respect de votre contrat d'accueil est important. En cas de changement de votre planning, veuillez le signaler le plus tôt possible à la direction.

Dispositifs d'accueil de votre enfant

Toute personne venant chercher votre enfant doit être inscrite sur la fiche des autorisations et doit se présenter avec une pièce d'identité.

Pour la sécurité de votre enfant et des autres, le port de bijoux est interdit.

Suivant l'état de santé de votre enfant, sans avis médical, il peut ne pas être accepté à la crèche. Il peut être accueilli avec un traitement qui est donné sur ordonnance.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique a été élaboré par l'ensemble du personnel de la crèche. Il nous permet de réfléchir sur la prise en charge de l'enfant le mieux possible pendant ses premières années de vie.

L'hygiène et la sécurité

Le personnel de la crèche respecte les règles d'hygiène et de sécurité en collectivité concernant l'espace et les individus (adultes et enfants). Les soins se font en fonction des besoins et de l'âge de l'enfant.

L'éveil de l'enfant

L'espace où l'enfant est accueilli a été pensé pour qu'il puisse s'épanouir et découvrir le monde qui l'entoure. Qu'il soit libre ou dirigé , le jeu est une relation avec autrui et demande un certain nombre de règles nécessaires à la construction harmonieuse de sa personnalité, en laissant libre cours à l'imagination et à la découverte.

L'autonomie

L'adulte accompagne l'enfant dans l'apprentissage de l'autonomie. L'équipe va progressivement amener l'enfant à faire tout seul et grâce à la confiance qu'il porte envers l'adulte mais aussi grâce à la responsabilisation qu'on lui donne face aux actes de la vie de tous les jours.

Référence

L'enfant est pris en charge par un professionnel référent sur la journée pour répondre à ses besoins.

L'ADAPTATION

Elle se fait sur 1 à 2 semaines mais peut être prolongée ou écourtée suivant les besoins et l'évolution de l'enfant.
La présence d'un des parents est indispensable, sachant que les temps d'absence et les horaires vont progressivement augmenter au fur et à mesure que le temps d'intégration avance..
Un objet transitionnel est un élément précieux dans la séparation car il constitue le lien avec la maison.
Pour répondre au besoin d'attachement de l'enfant, un référent reste à l'écoute pour répondre au mieux aux attentes de l'enfant et de ses parents.

LES PASSERELLES

Le passage de l'enfant d'une unité à l'autre se fait après observation et en fonction de son développement psychomoteur.
La passerelle se réalise avec un minimum de deux enfants accompagnés pendant l'adaptation par un référent de chacune des 2 unités.
Ce passage se fait de manière progressive en fonction des présences de l'enfant et de sa capacité à s'intégrer dans ce nouvel espace.

LE SOMMEIL

C'est un moment important nécessaire à la récupération et au bon développement de l'enfant. Les professionnels sont à l'écoute des signes de fatigue et respectent les rites et les rythmes de chacun tout au long de la journée.
Toutes les unités disposent de dortoirs, où chaque enfant a son lit personnalisé.
Une personne de l'unité accompagne l'enfant lors de son endormissement et jusqu'à son réveil pour le rassurer et le sécuriser.

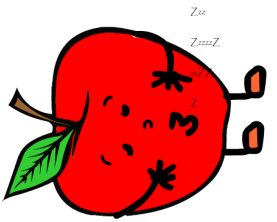

LES INTERVENANTS, LA CULTURE, LES ACTIVITES…

Marionnettiste : il propose un spectacle au travers de chansons, histoires ainsi que de jeux de mains.

Tout au long de l'année l'équipe met en place des activités spécifiques pendant les fêtes de Noël, du Carnaval, de Pâques et de la fête de fin d'année pour les plus grands.
Quotidiennement des activités motrices, sensorielles et cognitives sont proposées pour le développement de l'enfant.

LA CHARTE DE L'ENFANT ACCUEILLI A LA CRECHE

L'accueil de l'enfant

Le professionnel doit être accueillant, souriant, disponible et à l'écoute des transmissions données par le parent. L'enfant peut garder son doudou/tétine pour l'aider lors de la séparation avec son parent.

Activités

L'adulte est présent pendant les activités avec les enfants, en petits groupes, tout en expliquant le déroulement du jeu. Ils ont libre choix de participer ou pas.

Le change et la toilette

Afin de rester bienveillant envers l'enfant, le professionnel le rassure en verbalisant le soin, en respectant son intimité. C'est un moment privilégié et d'échange entre l'adulte et l'enfant.

Le repas

Le régime alimentaire de chaque enfant est respecté. Il a le droit de refuser un aliment, car le repas doit rester un moment de découverte et de plaisir.

La sieste

Chaque enfant a un rythme différent. Il peut montrer des signes de fatigue que l'adulte doit repérer. Un lit lui est attribué,. Le temps de sommeil de chaque enfant est respecté. Certains ont un doudou et une tétine, ce qui les rassurent pendant l'endormissement.

Départ de l'enfant

Au départ de chaque enfant, les transmissions orales sont faites aux parents (repas, siestes, changes, activités, évolution).

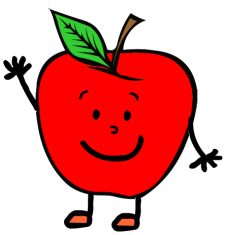

Le Doudou

Il accompagne l'enfant tout au long de la journée selon son besoin et son autonomie.

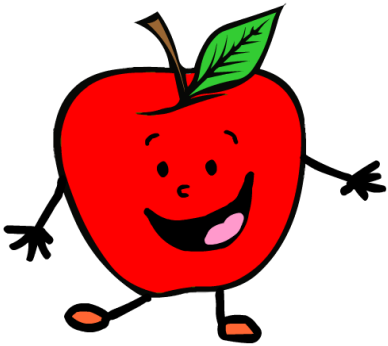

Venez également nous retrouver
sur notre site internet

www.crechepommedapi92.fr

Pour vous rendre à la crèche :
Bus 304 ou 378 - Arrêt « Hôpital de Nanterre »
Tramway T2 - Arrêt « Victor Basch »

Crèche Pomme d'Api

399 - 401 Avenue de la République
92000 NANTERRE

Téléphone : 01 47 69 66 44
Messagerie : crechepommedapi@ch-nanterre.fr

Ce livret vous est offert grâce au cofinancement de la CAF du 92

Ce document est la propriété du CASH de Nanterre. Toute reproduction interdite. Informations non contractuelles, susceptibles de modifications sans préavis. Mai 2014.